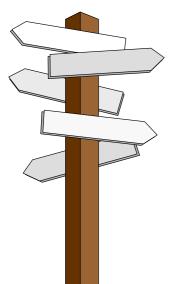
INDUSTRIE NON NUCLEAIRE



ETUDE DE POSTE et ZONAGE



DECRET 2003-296

Partie A -ETUDE de POSTE

sous section 1

champd 'application

analyse périodique

• art R.231-75-I



sous section 2:règles techniques d'aménagement des locaux de travail sous section 3: règles applicables aux travailleurs exposés



Différentes situations

• Partie A - ETUDE de POSTE















ENCEINTE SPECIALISEE

Les ZONES délimitées te sont pour de longues PER100ES



les accès sont contrôlés

les accès sont sécurisé



HORS ENCEINTE SPECIALISE

Déplacements fréquents des emplacements d'exposition



Balisage par panneaux, bandes

Périmètre d'évacuation, surveillance





Plan de prévention

Consignes de sécurité



Les ZONES sont à
ADAPTER à
CHAQUE EXPOSITION



CONTENU DE L'ETUDE DE POSTE

• Source de rayonnements



- risque d irradiation externe
- type d'installation (enceinte, chantier)



catégories de travailleurs exposés (A-B)
mesures de protection
moyens dosimétriques
surveillance de 1 'exposition

autres risques liés à l'environnement autres risques liés à la qualification des opérateurs..;





EXEMPLE d'ANALYSE de POSTE DE TRAVAIL

Risque: Exposition externe corps entier

Source de Rayonnements/Appareil	lage:					
Source radioactive ⁶⁰ Co contenue dans un appareil portatif						
Activité maximum 8,10 TB	q					

Installation:							
Apparei	utilisé en chantie	r	Visite pr	<mark>éalable d</mark>	des lieux		
Vérifier les directions d'exposition et catégories de personnes susceptibles							
	d'être exposées						
S'appuy	er sur les parois (<mark>environn</mark>	<mark>antes ex</mark> i	istantes			



EXEMPLE d'ANALYSE de POSTE DE TRAVAIL suite 1

Zone contrôlée et Zone surveillée

délimitées par des balisages et panneaux, condamnation des accès accès interdit aux personnes de catégorie ni A ni B

PERSONNELS EXPOSES Travailleurs de Catégorie A et B

Surveillance Dosimétrique Passive et Opérationnelle

Passive par dosifilm Opérationnelle électronique relevé journalier

Mesures de protection:

Délimitation des zones

Surveiller les limites de zone

Aptitude médicale des intervenants

Utilisation de détecteurs de rayonnements



EXEMPLE d'ANALYSE de POSTE DE TRAVAIL suite 2

Alerter la Personne Compétente Vérifier l'absence de rayonnement adapter les limites des zones si nécessaire Interdire l'accès à la zone délimitée Attendre les instructions de la personne compétente en radioprotection

Autres risques ou nuisances:

Date de rédaction de la fiche

Date de révision de la fiche

Fonction et visa du rédacteur



ZONES CONTROLEES et SURVEILLEES RAPPELS REGLEMENTAIRES

surveillée dès lors que les travailleurs sont susceptibles de recevoir, dans les conditions normales de travail, une dose efficace dépassant 1mSv par an "

Pour la zone contrôlée la valeur est de 6 mSv par an. Le chef d'établissement s'assure que la zone contrôlée ou la zone surveillée est toujours convenablement délimitée

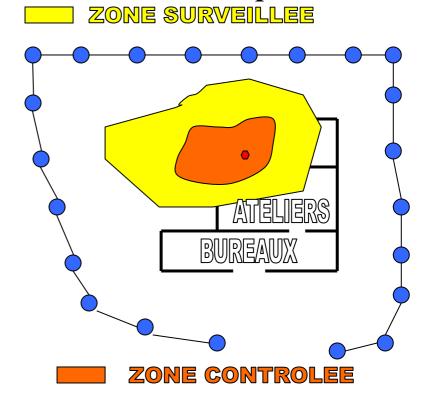


ZONES CONTROLEES et SURVEILLEES

• Enceinte spécialisée

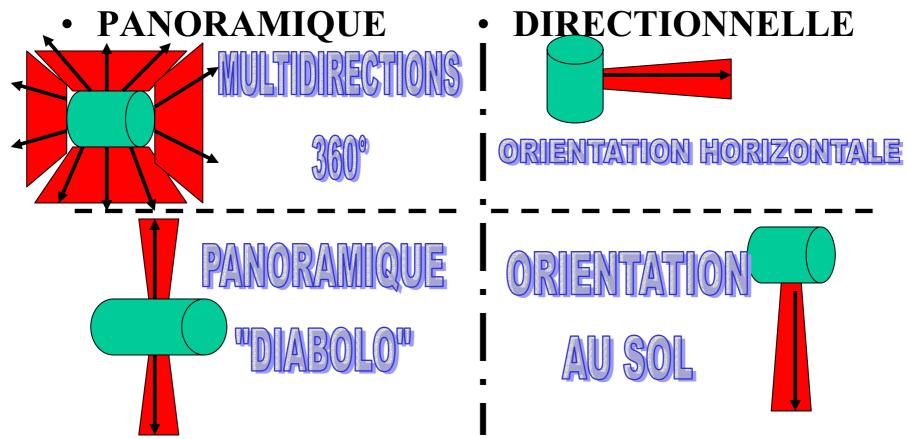


• Hors enceinte spécialisée





DIFFERENTS MODES D'EXPOSITION





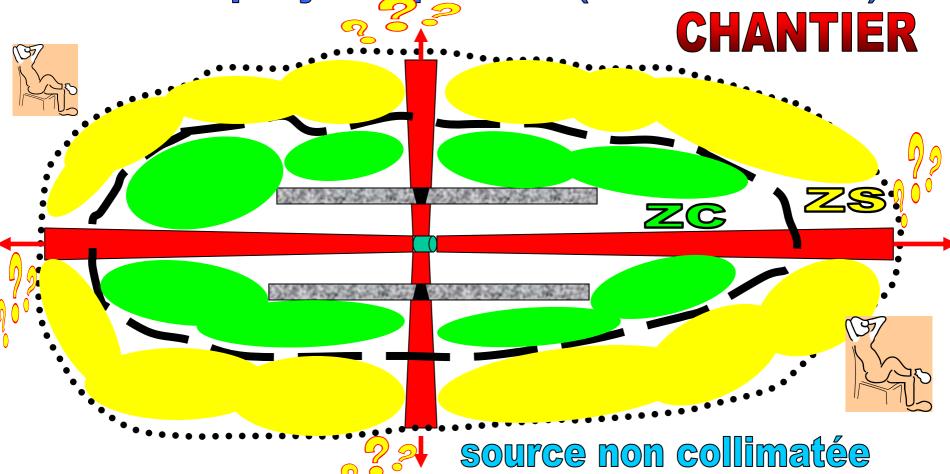
PROTECTION





3 ème rencontres Personnes Compétentes en Radioprotection Pungis SERP 10 décembre 2004

EXPOSITION PANORAMIQUE $\frac{MULTIDIRECTION}{\text{cas d'un corps cylindrique creux (soudure en acier)}}$

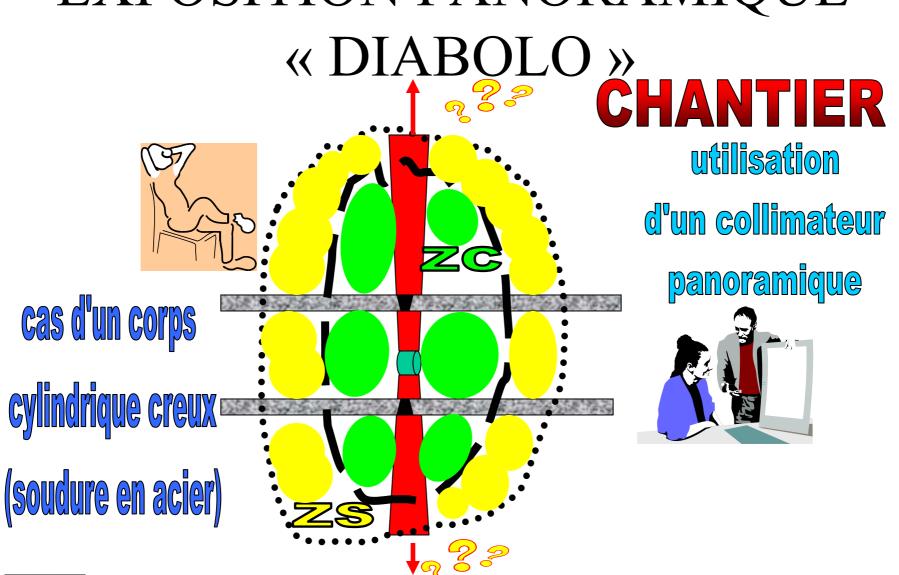




3 ème rencontres Personnes Compétentes en Radioprotection

Dungia SEDD 10 dágambra 2004

EXPOSITION PANORAMIQUE

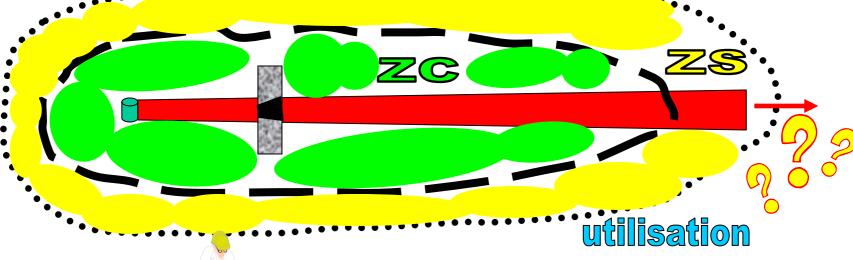




3 ème rencontres Personnes Compétentes en Radioprotection

EXPOSITION DIRECTIONNELLE HORIZONTALE





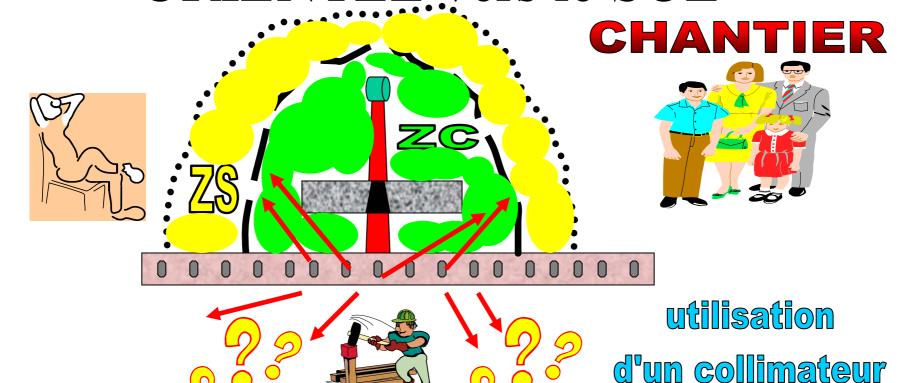


d'un collimateur

directionnel



EXPOSITION DIRECTIONNELLE ORIENTEE vers le SOL





3 ème rencontres Personnes Compétentes en Radioprotection directionnel

PRECAUTIONS

CHANTIER

Plan de

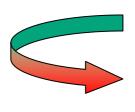
- · Visite préalable des lieux
- S'appuyer sur les barrières naturelles environnantes
- Diriger le faisceau dans une direction où il n'y a pas de présence de personnes
- Faire le tour intérieur et extérieur des zones délimitées
- · Condamner les accès



Les Distances de balisage

CHANTIER





6 mSv

À ce jour nous appliquons le Décret 2003-296 qui ne nous donne que des valeurs basées sur 12 MOIS





En pratique les opérateurs ont besoin d'une valeur basée sur un débit horaire



SITUATION ACTUELLE

Base 2000 h travaillées/an CHANTIER

ZC: ZS:

3 µ\$v/h 0,5 µ\$v/h



Le temps de référence n'est plus adapté, les distances sont excessives, le balisage devient difficile



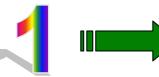
Les opérateurs ne sont pas exposés 2000h il faut déduire le temps passé aux trajets, aux réglages et mises en place des sources, des objets devant être radiographiés....



REMARQUES

CHANTIER

L'abaissement des doses sur

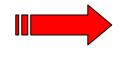


une base de 2000 h

entraîne une augmentation des limites des zones

Cette augmentation des limites n'est plus





compatible avec une surveillance efficace

des limites des zones par les deux opérateurs



REMARQUES

CHANTIER

Une méthode éfficace pour abaisser les doses et les limites des zones consisterait à mettre en oeuvre des écrans biologiques en Plomb cette pratique interdit toute mobilité, rapidité

et souplesse d'intervention, elle impose des moyens
de levage et de manutention conséquents,
des formations complémentaires
une augmentation des coûts irraisonnables



CHANTIER REMARQUES Le choix du nombre d'heures d'expositions réelles associé au contrôle de la dosimétrie opérationnelle, aux respect des consignes de sécurité demeurera la meilleure pratique



BASE HEURES TRAVAILLEES 400h

CHANTIER

ZC: 15 p\$v/h au lieu de
ZS: 2,5 p\$v/h au lieu de

3 µ\$v/h
0,5 µ\$v/h









